



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Désertification médicale - Installation régulée - Panne des numéros d'urgence

Question écrite n° 39573

Texte de la question

Mme Cécile Untermaier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la désertification médicale. Le 2 juin 2021, les services d'appel dédiés aux urgences ont été inaccessibles durant sept heures, sept longues heures pendant lesquelles les services de secours n'ont pu être joints, avec les conséquences tragiques que l'on sait. Cette panne technique, inimaginable, tant on pensait ce dispositif vital garanti par un système *bis*, a mis en lumière de manière dramatique la fragilité du système d'accès aux soins. Il n'y avait pas de médecins en proximité pour prendre le relais d'un dispositif d'urgence défaillant. À titre d'exemple, le nombre de médecins libéraux continue de baisser dangereusement en Bresse bourguignonne : de 45 en 2018, ils ne seront plus que 30 d'ici la fin 2021. Leur nombre va continuer à décroître en France, en 2022, 2023. Les collectivités locales font ce qu'elles peuvent ; elles ont construit depuis des années des maisons de santé, empruntant et obtenant une aide publique souvent importante, elles ont mis en place des studios pour les stagiaires et tenté par tous moyens d'attirer ici plutôt que chez le voisin le médecin réclamé par leurs administrés. Des départements salarient des médecins libéraux et se font concurrence, par la surenchère. Ces efforts ne peuvent se substituer à une politique nationale de santé publique qui doit garantir l'accès aux soins de proximité partout sur le territoire. Les habitants finissent par quitter les déserts médicaux et ce qui s'est produit le 2 juin 2021 ne les a pas rassurés. La politique de santé publique ne peut faire l'économie d'un conventionnement territorialisé, respectant le caractère libéral de la médecine mais organisant une meilleure répartition et une meilleure prise en charge des patients dans tous les territoires. Aussi, elle lui demande si une installation régulée des médecins, pour mettre un terme au danger et l'anxiété que constituent les déserts médicaux, est envisagée.

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Untermaier](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39573

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 juin 2021](#), page 4839

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)